

**Direction Administration et Ressources
ALM**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2019
COMPTE RENDU**

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt et un novembre deux mille dix-neuf et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n°C.19.134 à n°C.19.169) et de Monsieur Jean-Marie LESAGE (délibération n°C.19.181) à la salle socioculturelle de Villeneuve-Sur-Allier, commune membre de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS
<p>Président de Moulins Communauté : Pierre-André PERISSOL</p> <p>Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE ;</p> <p>Membres du Bureau : Éliane HUGUET (présente aux délibérations n°C.19.134 à n°C.19.145 et n°C.19.181), Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Danièle THIERIOT, Philippe TOURET, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Ludovic BRAZY (présent à partir de la délibération n°C.19.139), Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES DESAMIN, Alain DESSERT, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Bernadette MARTIN, Jean-Pierre METHENIER, Noël PRUGNAUD, Catherine TABOURNEAU, Frédéric VERDIER ;</p> <p>Délégués titulaires : Alain BORDE, Michel BORDE, Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Hamza BUDAK, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente à partir de la délibération n°C.19.139), Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (présente à partir de la délibération n°C.19.139), Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE, Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, Johnny KARI, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Yannick MONNET, Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHT, Nicole TABUTIN, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Alain VIRLOGEUX.</p> <p>Délégué suppléant :</p>
ONT DONNE POUVOIR :
<p>Brigitte DAMERT à Guillaume DEVAUX, Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Jean-Michel BOURGEOT à Jérôme LABONNE, Nathalie MARTINS à Noël PRUGNAUD, Ludovic BRAZY à Johnny KARI (de la délibération n°C.19.134 à C.19.138), Jean-Louis GUY à Eliane HUGUET (pour les délibérations n°C.19.134 à n°C.19.145 et n°C.19.181), Jean-Luc MOSNIER à Jean-Pierre METHENIER, Békédtha BENZOHRÀ à Dominique LEGRAND, Annie CHARMANT à Bernadette MARTIN (de la délibération n°C.19.134 à C.19.138), Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON, Pascale FOUCAULT à Isabelle LAMAYOUS, Odile LAINE à Michel SAMZUN, Jennifer CREUSEVAUT à Lionel OLIVIER (de la délibération n°C.19.134 à C.19.138)</p>
ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE
ETAIENT EXCUSES :
<p>Françoise de CHACATON, Monique TOUSSAINT, André JARDIN Eliane HUGUET (délibérations n°C.19.146 à C.19.180), Jean-Louis GUY (délibération n°C.19.146 à C.19.180)</p>
SECRETAIRE DE SEANCE :
Hamza BUDAK

MOULINS COMMUNAUTE

– TOURISME :

C.19.134 Obtention du label Pays d'Art et d'Histoire de Moulins Communauté, capitale des Bourbons

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de convention Pays d'Art et d'histoire entre le Ministère de la Culture et Moulins Communauté,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention,
- **De solliciter et de percevoir** les subventions afférentes à l'obtention du label Pays d'art et d'histoire.

– POLITIQUES CONTRACTUELLES :

C.19.135 Contrat de plan Etat-Région Auvergne 2015-2020 Volet territorial infra régional - Ajustement technique à la convention départementale de l'Allier révisée du 3 janvier 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'ajustement technique à la convention départementale de l'Allier du CPER 2015-2020,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit ajustement technique et tout autre document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

– FINANCES:

C.19.136 Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Moulins en tant que membre du Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, établissement Public de Coopération Culturelle

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De verser** sur l'exercice 2020 un fonds de concours de 170 000 € à la Ville de Moulins en tant que membre fondateur du CNCSS, afin de lui permettre de financer ses opérations de développement.
- **De dire** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

– AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

C.19.137 RCEA - Cession de 4 parcelles BB n°29, YN n°11, YN n°12 et YD n°21 (en partie) situées sur la commune de Toulon sur Allier à GIE CLEA dans le cadre du projet de la RCEA et de l'aménagement de l'A79

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la cession des 4 parcelles BB n°29, YN n°11, YN n°12 et YD n°21 (en partie) à GIE CLEA dans le cadre du projet d'aménagement de l'A79, représentant une superficie totale de 126 246 m²,
- d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.138 RCEA - Conventions d'Occupation temporaires (COT) sur les parcelles YN n°14, YD n°23 et YD n°31 situées sur la commune de Toulon sur Allier à GIE CLEA dans le cadre du projet de la RCEA et de l'aménagement de l'A79

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes des conventions d'occupation temporaire concernant les parcelles YN n°14, YD n°23 et YD n°31 situés sur la commune de Toulon sur Allier avec le GIE CLEA dans le cadre du projet de la RCEA et de l'aménagement de l'A79,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir et accomplir toutes les formalités nécessaires et requises.

C.19.139 2ème Pont – Avis sur la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale

REPORTEE

C.19.140 Déclaration d'utilité publique 2ème pont – Déclaration de projet

REPORTEE

C.19.141 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un 2ème pont sur l'Allier à Moulins et d'un barreau routier entre la RD13 et la RD953 - Autorisation de programme / Crédits de paiement - Modification n°1/2019

REPORTEE

C.19.142 Deuxième pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes - Demandes de subventions

REPORTEE

C.19.143 Itinéraires randonnée pédestre - Convention d'entretien au titre du PDESI

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre au titre du PDESI avec le Département de l'Allier,
- **D'autoriser** M. le Président ou l'un de ses représentants à signer ladite convention avec le Département de l'Allier.
- **De valider** la répartition de la subvention de 3 528 € allouée par le Conseil Départemental de l'Allier, de la façon suivante :

○ Château-sur-Allier	139.39 €	/ 3.89 km
○ Neure	215.71 €	/ 6.02 km
○ Lurcy-Lévis	896.87 €	/ 25.03 km
○ Pouzy-Mésangy	623.83 €	/ 17.41 km
○ St-Léopardin d'Augy	358,68 €	/ 10.01 km
○ Le Veurdre	192.06 €	/ 5.36 km
○ Association LEVISTRACE 1	101.47 €	/ 30.74 km
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou l'un de ses représentants à mandater le versement de ces subventions, conformément à la répartition ci-dessus.

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.144 Secteur Pont de fer – Acquisitions foncières

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (CONTRE : 27 ; POUR : 49) :

- **D'approuver** le principe de l'acquisition par Moulins Communauté des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement sur le secteur du Pont de fer, à savoir :
 - o AZ 337 à Moulins (275 m²)
 - o AZ 540 à Moulins (527 m²)
 - o AZ 608 à Moulins (68 m²)
 - o AZ 609 à Moulins (5 170 m²)
 - o BC 420 à Moulins (7 833m²)
- **De procéder**, dans un 1^{er} temps à l'acquisition de la parcelle BC 420 à Moulins (7 833m²) pour un montant de 650000 €, notamment nécessaire pour la réalisation des accès au Pont de fer,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente à intervenir,

— AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX :

C.19.145 Action Cœur de Ville - Avenant de projet

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant de projet à la convention Action Cœur de Ville, après avis du Comité Régional,
 - **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant
- POLITIQUES CONTRACTUELLES :

C.19.146 Avenant n°1 au contrat Cœur de Ville avec le Département - approbation

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant au Contrat Cœur de Ville;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer cet avenant et tout autre document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.19.147 Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) - Renouvellement de la convention avec le département s'agissant de la redynamisation des activités commerciales de centre-ville

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat relative à la Délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville entre Moulins Communauté et le Département de l'Allier,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.148 Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) - Convention avec le Conseil Départemental de l'Allier - Renouvellement du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental relative à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat,

C.19.149 Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) - accompagnement du projet de l'entreprise LOG INNOV sur le LOGIPARC 03

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (Yannick MONNET ne prend pas part au vote ; ABSTENTION : 1) :

- **D'approuver** l'avenant à la convention de partenariat « Aide à l'Immobilier d'Entreprises »,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant
- **D'approuver** la convention multipartite,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou, son représentant, à signer ladite convention

Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.19.150 Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) - Accompagnement du projet de l'entreprise SICA BB, à Lurcy Lévis

Vu l'avis de la Commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (Yannick MONNET ne prend pas part au vote ; ABSTENTION : 1) :

- **D'accorder** une subvention de 21 793 € calculée au taux de 20 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention multipartite,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention multipartite.

Il est précisé que les crédits sont ou seront inscrits au budget des exercices concernés.

— EAU / FINANCES :

C.19.151 Compétence eau - Création du budget annexe de l'eau

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De créer** le budget annexe de l'eau au 01/01/2020 avec les caractéristiques suivantes :
 - Application de la norme comptable M4
 - Budget voté hors taxes
 - Régie dotée de l'autonomie financière
 - Budget voté par chapitres en fonctionnement et en investissement

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.152 Compétence eau - Reprise des résultats 2019 des budgets annexes eau des communes de Moulins et Yzeure et du budget eau du SIAEP Rive Droite Allier au budget annexe eau de Moulins Communauté

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de reprendre au budget annexe eau de Moulins Communauté le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement tels qu'arrêtés à la clôture des comptes 2019 du budget annexe eau des communes Moulins et Yzeure et du budget eau du SIAEP Rive Droite Allier.

C.19.153 Budget annexe eau - autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

	Chapitre 20			Chapitre 21			Chapitre 23		
	Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé	Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé	Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé
Budget annexe de l'eau - Commune de Moulins	212 324	53 081	53 081	29 500	7 375	7 375	830 162	207 541	207 541
Budget annexe de l'eau - Commune d'Yzeure		-	-	15 000	3 750	3 750	172 624	43 156	43 156
Budget de l'eau - SIAEP Rive Droite Allier		-	-	318 000	79 500	79 500	390 342	97 585	97 585
TOTAL	212 324	53 081	53 081	362 500	90 625	90 625	1 393 128	348 282	348 282

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président ou tout représentant à mandater les dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2019, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément aux tableaux ci-dessus.

C.19.154 Compétence eau – Avance de trésorerie du budget principal communautaire vers le budget annexe de l'eau communautaire – Opération comptable pour solde de tout compte concernant la reprise de résultat des budgets annexes de l'eau 2019 de la commune d'Yzeure et de la Ville de Moulins

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'autoriser une avance de trésorerie du Budget Principal de Moulins Communauté vers le Budget Annexe de l'eau de Moulins Communauté à compter du 1^{er} janvier 2020 à hauteur de 2 500 000 € maximum,
- de dire que cette avance devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2020,
- d'autoriser le mandatement vers le Budget Principal de la Ville de Moulins d'une somme correspondant au titre émis fin 2019 par le Budget Annexe Communal correspondant au rôle 2019 (rôle émis in fine par Moulins Communauté en 2020)
- d'autoriser le mandatement vers le Budget Principal de la commune d'Yzeure d'une somme correspondant au titre émis fin 2019 par le Budget Annexe Communal correspondant au rôle 2019 (rôle émis in fine par Moulins Communauté en 2020)

C.19.155 Compétence eau - Tarifs de vente de l'eau et des prestations associées pour 2020

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de vente de l'eau, des fournitures et des prestations associées pour l'année 2020 de la manière suivante :

- Tarifs applicables aux usagers de la Ville de Moulins :

MOULINS COMMUNAUTE

Prix du m3	0.70 € HT
Abonnement annuel :	
- Compteur Ø 15 à 20	36.01 € HT
- Compteur Ø 30	44.68 € HT
- Compteur Ø 40	50.44 € HT
- Compteur Ø 50 à 80	113.22 € HT
- Compteur Ø 100 et au-delà	170.30 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier au profit de l'Etablissement Public Loire, ainsi que la TVA calculée au taux en vigueur.

- Tarifs applicables aux usagers des communes d'Avermes, Aurouër, Gennetines, Saint Ennemond, Trévol et Villeneuve sur Allier :

Prix du m3 (hors industriels)	1.60 € HT
Prix du m3 (industriels ≥ Ø 60) :	
- De 0 à 6000 m3/an	1.60 € HT
- > 6000 m3/an	1.05 € HT
Abonnement :	
- Compteur (hors industriels) (annuel)	60.58 € HT
- Compteur (industriels ≥ Ø 60)	
Annuel	179.57 € HT
Semestriel	90.00 € HT
Trimestriel	45.00 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la TVA calculée au taux en vigueur ainsi que la cotisation au SMEA.

- Tarifs applicables aux usagers facturés jusqu'en 2019 par la Ville d'Yzeure :

Prix du m3 :	
- Particuliers :	
De 0 à 70 m3/an	1.3673 € HT
> 70 m3	1.4315 € HT
- Industriels (> 6000 m3/an)	1.4315 € HT
- Administrations	1.4315 € HT
- Compteurs ville Yzeure	1.3673 € HT
- SIVOM Sologne Bourbonnaise	0.4460 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la TVA calculée au taux en vigueur.

- 4/ Tarifs des fournitures et des prestations du service de l'eau conformément à l'annexe de la délibération

C.19.156 Compétence eau - protocole d'accord avec la commune d'Yzeure sur les modalités de transfert

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Yannick MONNET ne prend pas au vote) :

- **d'approuver** la convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêts fixant les modalités de répartition des obligations des parties dans la prise en charge de ces contrats de prêts
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention,

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.157 Compétence eau - Convention de vente d'eau au SIVOM Rive Gauche

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de vente d'eau au SIVOM « Rive Gauche Allier »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes nécessaires.

- EAU / ADMINISTRATION GENERALE:

C.19.158 Désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein des syndicats d'eau

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, Yannick MONNET ne prend pas part au vote, le Conseil Communautaire décide :

- à l'unanimité :

- de désigner les délégués de Moulins Communauté au sein des syndicats d'eau pour lesquels elle adhère en représentation / substitution des communes à main levée,
 - au scrutin public (par vote à main levée) à l'unanimité :

- De désigner les 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Nord Allier dans le cadre de la représentation substitution conformément au tableau ci-dessous,
- De désigner les 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIAEPA Sologne Bourbonnaise dans le cadre de la représentation substitution conformément au tableau ci-dessous,
- De désigner les 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Rive Gauche dans le cadre de la représentation substitution conformément au tableau ci-dessous,
- De désigner les 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants pour représenter Moulins Communauté au sein du SIVOM Sologne Bourbonnaise dans le cadre de la représentation substitution conformément au tableau ci-dessous,
- De désigner un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter Moulins Communauté au sein du SMEA dans le cadre de la représentation substitution conformément au tableau ci-dessous,

MOULINS COMMUNAUTE

Réprésentants de Moulins Communauté au sein du SIVOM NORD ALLIER

Communes	Titulaires	Suppléants
Aubigny	LAMARE Christine BRAZY Bernard	TOURLAND BOUSQUET Julie PASTURAL Lionel
Bagneux	VENIAT Yves PICARD Denis	GIRARD Valérie THUET Christel
Château sur Allier	MARNIER Michel MOSNIER Jean-Luc	SELLOT Jean-Claude GAZUT Marcel
Couzon	DE CONTENSON Christophe RICHARD Claude	DE CHAVAGNAC Gaspard LOCHET Jean-Pierre
Le Veurdre	BERTRAND Patrick DECHAUME Pierre	BROSSIER François CHALUMEAU Anaïs
Limoise	DE ROOVER Pascal BARDIN Guillaume	THIERIOT Danièle THIBIER Thierry
Lurcy-Lévis	LAROBÉ Paul DUVERNOY Brigitte	AUBOIRON Bernard BRUNEAUD Jean-Pierre
Montilly	PINET Didier TOURET Philippe	DUVAL Nicolas OLIVIER Jean-François
Neure	RIMBAULT Marianne LESAGE Guillaume	BERTRAND Laurent MICHEL Myriam
Pouzy-Mésangy	VIRLOGEUX Alain MANGIN Michel	BEBIN Sylvie
Saint Léopardin d'Augy	BRUNOL Norbert CLOSTRE Pascal	MARTEL Coralie THIBIER Pascal

Réprésentants de Moulins Communauté au sein du SIVOM RIVE GAUCHE

Communes	Titulaires	Suppléants
Besson	BERNADAT Jérôme TOURRET Eric	MALLET Richard VERDIER Frédéric
Bresnay	VAN Margareth BENARD Raymond	ALLIX Christian GUILLOT Sandrine
Bressolles	BAYON Michel LECATRE Olivier	pas de suppléants
Chemilly	RIBOULET Lionel DESSERT Alain	GAUTHIER René DESCHAUME René
Coulandon	HEBRARD Bruno MISSIAEN Denis	LOVATY Sylvie BEL Jean-Hugues
Marigny	ERAUD Robert DIAT Jean-Claude	DE BARMON Foulques LOQUET-WIRTH Morgane
Neuvy	AURAMBOUT-SOULIER Martine DESBOIS Annie	WAJS Romain GARDIEN François
Souigny	ALBUCHER Jean-Claude FAVIER René	GUILLAUMIN Jérôme COMMEAU Laurent

MOULINS COMMUNAUTE

Réprésentants de Moulins Communauté au sein du SIAEPA de la Sologne Bourbonnaise

Communes	Titulaires	Suppléants
Dornes	ROSSFELDER Gérard DACHER Régis	CHAUSSIN Max VILLETTE Chantal
Saint -Parize - en - Viry	LEROY Jean-Pierre SALMON Didier	NOURIT Albert IULIANELLA Anthony

Réprésentants de Moulins Communauté au sein du SIVOM Sologne Bourbonnaise

Communes	Titulaires	Suppléants
Bessay-Sur-Allier	LAROCHE Jean-Michel MOUSSET Danièle	SIMON Michel TRONCIN Bernard
Chapeau	GAYET Sébastien MARIE Bernard	GUILLON Robert ROBERT Frédéric
Chevagnes	MARTIN Didier BERTHIER Gérard	COCHET Thierry DURET christophe
Chézy	BONNET Brigitte BONNIN André	PERSENAIRE Maryvonne BORDES Arnaud
Gannay-sur-Loire	GAENSLI Bernard FRIZOT Jean-Jacques	LALOI Michel GAMET Martine
Garnat-sur-Engièvre	JOURDIER Raymond BORDES Franck	ROUSSEAU Jean-Paul GAUMONT Jean-paul
Gouise	David DEVEZEAUD	Pascal MYCHAJLIW
La Chapelle aux chasses	MACE René FUSIL Dominique	DOLLET Gilles MARTINAT Jean-Louis
Lusigny	GAUDARD Jean BERGER Pascal	DEGRANGE Hubert QUILLIER Rolland
Montbeugny	LARTIGAUD Olivier ALLAIX Thierry	CHARMETANT Guy MEUNIER Aude
Neuilly-Le-Réal	GALLAUD Jean-Pierre GILLES YVON	CHABERT Luc BAUDOIN Hervé
Paray-le-Frézil	TUREAU Lucien MERLE Joël	BOUCHER Nathanaël DEVENE Gérard
Saint Martin des Lais	BAILLON Alain BRUNOT Jean-Marc	BAYON Laurent ROBERT Sophie
Thiel-sur-Acolin	PICARD Christian DURET Odile	BIRON Philippe DUDON Grégory
Toulon-Sur-Allier	THEVENET Bernard REYNARD Michel	DEVAUX Jean-François LEMAIRE Alain

Représentants de Moulins Communauté au sein du SMEA

Titulaire	Suppléant
Alain BORDE	Jean-Claude LEFEBVRE

C.19.159 Compétence eau - règlement de service

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement général de service de l'eau applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

- EAU / RESSOURCES HUMAINES :

C.19.160 Compétence eau - Mise en place des astreintes services « eau assainissement »

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le régime d'astreintes au sein du service eau/assainissement :
- **Astreintes 'service eau/assainissement'**
 - Cas de recours aux astreintes 'eau et assainissement' :
 - Surveillances des infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
 - Interventions d'urgence destinées à assurer le maintien des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les rendements des installations d'épuration.
 - Modalités d'organisation :
 - L'astreinte sera assurée par un responsable de permanence et une équipe de deux agents de terrain.
 - Les appels seront centralisés par le responsable de permanence, premier interlocuteur contacté sur le numéro d'astreinte. Il prend la mesure du problème en se rendant si besoin sur place, et décide de l'intervention à mettre en place (intervenir lui-même, faire appel à un sous-traitant, mobiliser les agents de l'équipe travaux etc.)
 - L'équipe de terrain interviendra sur demande du responsable de permanence en cas de besoin.
 - L'astreinte porte sur une semaine d'astreinte complète du lundi 8h00 au lundi 8h00
 - Trois véhicules de service (permis B obligatoire) et trois téléphones seront mis à disposition du personnel d'astreinte.
 - Les cadres d'emploi concernés :
 - Tous les cadres d'emploi de la filière technique affectés au service eau/assainissement de Moulins Communauté. Pour des raisons de réactivité des interventions, les astreintes seront limitées aux agents résidant à 50 km maximum de Moulins
 - Compensation des astreintes :
 - L'indemnité d'astreinte d'exploitation hors intervention (régie conformément aux dispositions réglementaires - décret du 19 mai 2005 art. 3) sera versée aux agents soumis aux périodes d'astreinte selon le taux en vigueur
 - En cas d'interventions des équipes d'astreinte, elles seront décomptées sous forme d'heures supplémentaires, récupérées ou payées.
- De recourir à la rémunération des astreintes prévue par la réglementation en vigueur

MOULINS COMMUNAUTE

C.19.161 Compétence eau - Transfert d'agents vers Moulins Communauté

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2020, des agents qui remplissent en totalité leurs fonctions pour le service public de l'eau des communes de Moulins, d'Yzeure ainsi que du SIAEP Rive Droite vers Moulins Communauté :

Ville de Moulins	
Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe – Ech 11	Temps complet
Agent de maîtrise Principal – Ech 10	Temps complet
Agent de maîtrise – Ech 9	Temps complet
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 6	Temps complet
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 5	Temps complet

Ville d'Yzeure	
Adjoint technique – Ech 4	Temps complet
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} Classe – Ech 7	Temps complet
Agent de maîtrise – Ech 10	Temps complet
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} Classe – Ech 6	Temps complet
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} Classe – Ech 7	Temps partiel 90%

SIAEP Rive Droite	
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 5	Temps complet
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe – Ech 8	Temps non complet 05/35 ^{ème}
Adjoint administratif 2 ^{ème} Classe – Ech 6	Temps complet
Adjoint technique – Ech 2	Temps complet
Adjoint technique – Ech 1	Temps complet
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 6	Temps complet
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 9	Temps complet
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 10	Temps complet
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} Classe – Ech 5	Temps partiel 80%

- **De préciser** que pour lesdits agents, les avantages acquis individuellement et concernant leurs rémunérations et leurs régimes indemnitaires, seront maintenus conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984
- **De valider** les conditions de transfert reprises dans la fiche d'impact
- **RESSOURCES HUMAINES :**

C.19.162 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Sur avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

De créer :

- o 1 poste permanent d'adjoint technique à 5/35èmes
- o 3 postes permanents d'adjoint technique
- o 2 postes permanents d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- o 5 postes permanents d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- o 2 postes permanents d'agent de maîtrise
- o 1 poste permanent d'agent de maîtrise principal
- o 2 postes permanents de technicien principal 1^{ère} classe

MOULINS COMMUNAUTÉ

- 2 postes permanents d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
- 1 poste permanent d'adjoint du patrimoine

D'inscrire les budgets nécessaires au budget communautaire

C.19.163 Compte Epargne Temps (CET) – Modification des modalités d'application

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modalités d'application du CET au sein de Moulins Communauté telles que définies dans le règlement.

C.19.164 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'OTSI de Moulins - renouvellement

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter la mise à disposition d'un l'agent auprès de l'Office de tourisme de Moulins et sa région à raison d'un temps complet,
- D'autoriser cette mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019,
- D'approuver la convention de mise à disposition annexée à la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

C.19.165 Règlement des congés et absences pour les agents communautaires : modifications

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications apportées à la mise en œuvre des congés annuels et absences des agents communautaires tels que définies dans le règlement.

C.19.166 Mise à disposition de trois agents de la Communauté d'Agglomération de Moulins auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter les mises à disposition des agents mentionnés ci-dessus auprès du C.I.A.S. à hauteur de:
- 4 heures hebdomadaires pour Mr VUILBERT
- 50 % d'un temps plein pour Mme DEGOULANGE
- d'un temps plein pour Mme BEAUREGARD
- D'autoriser ces mises à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020,
- D'approuver les conventions de mises à disposition,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que d'éventuels avenants.

C.19.167 Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération de Moulins auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Moulins

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

MOULINS COMMUNAUTE

- **D'accepter** la mise à disposition de l'agent mentionné ci-dessus auprès du C.C.A.S. de Moulin à raison d'un mi-temps,
- **D'autoriser** le renouvellement de cette mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020,
- **D'approuver** la convention de mise à disposition,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

C.19.168 Accès au Service de Médecine Préventive SSTI03 – Renouvellement de la convention (Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier)

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de poursuivre** la collaboration avec le Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier en lui confiant les missions de prévention et de santé au travail pour les agents communautaires dont le lieu d'affectation serait différent de Lurcy-Lévis, Chevagnes et l'Ecole de Musique
- **d'approuver** la convention de partenariat à intervenir entre Moulin Communauté et le Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier (SSTI03) relative à l'offre de services en matière de Santé au Travail,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

C.19.169 Personnel communautaire - Modification du régime indemnitaire (IHTS)

Vu l'avis du Comité technique, de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'instituer** selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

MOULINS COMMUNAUTE

FILIERE	GRADE	SERVICES
Administrative	Adjoint administratif	ADS Aménagements, ouvrages, THD et SIG Eau et assainissement (Exploitation, Etudes, Développement) Bâtiments Centre Nautique
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Commande publique Communication Développement durable Direction administration et ressources Direction dév. Territoire, tourisme, culture, patrimoine, cohésion sociale
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Direction générale des services Direction des services techniques Développement économique et enseignement supérieur Ecole de musique Equipements sportifs
	Rédacteur	Finances Gens du voyage Systèmes informatiques Magasin général Médiathèques Patrimoine
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Politique de la ville, CIAS, Santé Politiques contractuelles / GAL Pôle juridique, secrétariat général, commande publique Pôle cohésion sociale / services à la population Pôle tourisme, culture, patrimoine Pôle urbanisme, habitat
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Ressources humaines Service juridique, secrétariat général Tourisme, patrimoine Transports, mobilité, gestion des déchets et développement durable Urbanisme - Habitat
Technique	Adjoint technique	ADS Aménagements, ouvrages, THD et SIG Eau et assainissement (Exploitation, Etudes, Développement)
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Atelier mécanique
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Bâtiments Centre Nautique Communication
	Agent de maîtrise	Développement durable Direction des services techniques
	Agent de maîtrise principal	Ecole de musique Equipements sportifs Gens du voyage
	Technicien	Systèmes informatiques Magasin général Médiathèques
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Politique de la ville, CIAS, Santé Pôle installations couvertes / extérieures
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Pôle urbanisme, habitat Transports, mobilité, gestion des déchets et développement durable Travaux en régie Urbanisme - Habitat

Animation	Adjoint d'animation	Centre Nautique Communication Ecole de musique Gens du voyage Médiathèques Patrimoine Politique de la ville, CIAS, Santé Tourisme, patrimoine
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	
	Animateur	
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	
	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Ecole de musique Médiathèques Patrimoine Pôle cohésion sociale / services à la population Pôle tourisme, culture, patrimoine Tourisme, patrimoine
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	
	Assistant de conservation	
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	
	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	
Sportive	Educateur des APS	Centre Nautique Equipements sportifs
	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	
	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	
	Opérateur des activités physiques et sportives qualifiés -	
	Opérateur des activités physiques et sportives principal	

- **de préciser** que des heures supplémentaires peuvent être accomplies à l'occasion d'évènements particuliers (élections, Moulins foireexpo, citybike, Moulins en scène...) pour lesquelles il peut être fait appel à des agents indépendamment de leur service d'affectation.
- **de rappeler** que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.
- **de préciser** que la rémunération de ces travaux supplémentaires fait l'objet d'un contrôle sur la base d'un décompte déclaratif visé par le supérieur hiérarchique. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.
- **d'ajouter** que lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.
- **de prévoir** que ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

d'indiquer que le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle. Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire

— **ADMINISTRATION GENERALE :**

C.19.170 Signature du Contrat Local de Santé de Moulins Communauté

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le Contrat Local de Santé de Moulins Communauté,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit Contrat Local de Santé

— **MEDIATHEQUE :**

C.19.171 Médiathèque communautaire de Lurcy-Lévis - Adoption d'un règlement intérieur et de son annexe relative au Centre de ressources multimédia

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'ensemble du projet de règlement intérieur.

— **TRANSPORTS:**

C.19.172 Accessibilité des arrêts Toulon Bourg à Toulon sur Allier - Convention de financement de travaux

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Toulon-sur-Allier visant à définir les modalités administratives, techniques et financières de l'exécution.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention afférente.

— **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX :**

C.19.173 Service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols - Adhésion de la commune de Saint-Martin-des-Lais

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention avec la commune de Saint – Martin-des-Lais,
- **d'autoriser** Monsieur le président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

- **FINANCES :**

C.19.174 Budget Primitif 2019 : Décision Modificative N°3

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **Monsieur LAHAYE ne prend pas part au vote, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (ABSTENTIONS : 2) :**
 - **d'approuver** les modifications de dépenses et recettes (DM n°3) à apporter au budget principal et budget annexe du parc des expositions de 2019 à l'exception de la somme de 658 200 € correspondant à l'acquisition foncière dans le secteur du pont de fer (budget principal).
- **le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (CONTRE : 25) :**
 - **d'approuver** l'inscription en dépenses Budget Principal (DM n°3) de la somme de 658 200 € pour l'acquisition foncière dans le secteur du pont de fer.

C.19.175 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2020

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou tout représentant à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2019, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément aux tableaux ci-dessous :

Budget principal

		Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé
101	Administration générale	2 371 983	592 996	592 996
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	305 796	76 449	76 449
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	867 212	216 803	216 803
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	828 620	207 155	207 155
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	370 356	92 589	92 589
102	Ecole de musique	194 434	48 609	48 609
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	3 171	793	793
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	44 252	11 063	11 063
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	147 012	36 753	36 753
103	Stade d'athlétisme	184 060	46 015	46 015
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	18 382	4 595	4 595
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	165 679	41 420	41 420
105	SIG	665	166	166
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	665	166	166
108	ZA Les Petits Vernats	7 413	1 853	1 853
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	7 413	1 853	1 853
112	Pole d'Echanges Intermodal (PEI)	2 442	611	611
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	480	120	120
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 962	491	491

		Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé
113	Centre aqualudique	2 400 224	600 056	600 056
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	272 295	68 074	68 074
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	79 804	19 951	19 951
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 048 125	512 031	512 031
114	Enseignement supérieur	10 254	2 563	2 563
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10 254	2 563	2 563
116	Développement touristique	87 478	21 870	21 870
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	32 478	8 120	8 120
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	55 000	13 750	13 750
118	Médiathèque	417 137	104 284	104 284
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	220 000	55 000	55 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	29 277	7 319	7 319
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	167 384	41 846	41 846
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	476	119	119
119	Logiparc 03 Montbeugny	1 530 122	382 531	382 531
	chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 406 605	351 651	351 651
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	29 000	7 250	7 250
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	94 518	23 629	23 629
121	Habitat	645 306	161 327	161 327
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	65 000	16 250	16 250
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	530 306	132 577	132 577
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000	12 500	12 500
127	Hippodrome	137 933	34 483	34 483
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	137 933	34 483	34 483
136	Complexe sportif	11 662	2 916	2 916
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	10 564	2 641	2 641
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 098	275	275
138	Pôle d'éducation routière	4 093	1 023	1 023
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	365	91	91
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 728	932	932
141	2ème pont sur l'Allier	379 602	94 901	94 901
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	379 602	94 901	94 901
142	Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg	90 730	22 683	22 683
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	90 730	22 683	22 683
143	Aires de covoiturage	6 728	1 682	1 682
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 728	1 682	1 682
145	PCET-Plan Climat énergie territorial	48 400	12 100	12 100
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	34 000	8 500	8 500
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	14 400	3 600	3 600

		Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé
146	Lutte contre les inondations	52 801	13 200	13 200
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	52 801	13 200	13 200
148	Signalétique touristique	2 609 120	652 280	652 280
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	708 320	177 080	177 080
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	60 000	15 000	15 000
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 840 800	460 200	460 200
150	Projets des communes rurales	454 981	113 745	113 745
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	454 981	113 745	113 745
152	Annonces et insertions marchés publics	31 903	7 976	7 976
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	31 903	7 976	7 976
153	Aménagement des berges	9 846 418	2 461 605	2 461 605
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 071 793	267 948	267 948
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	200 000	50 000	50 000
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	748 200	187 050	187 050
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	7 826 426	1 956 606	1 956 606
154	Recyclerie - ressourcerie	5 400	1 350	1 350
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	5 400	1 350	1 350
155	salle accueil multi générations Lusigny	500	125	125
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	500	125	125
156	Maison de Pays Lurcy-Lévis	38 307	9 577	9 577
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	38 307	9 577	9 577
157	Tuilerie Bomplein	120 172	30 043	30 043
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 111	4 028	4 028
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	15 000	3 750	3 750
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	89 061	22 265	22 265
158	OPAH Lurcy-Lévis	112 980	28 245	28 245
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	53 436	13 359	13 359
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	59 544	14 886	14 886
159	PIG Chevagnes	4 100	1 025	1 025
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	4 100	1 025	1 025
160	Aires d'accueil gens du voyage	123 413	30 853	30 853
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	9 000	2 250	2 250
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	15 360	3 840	3 840
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	99 053	24 763	24 763
161	Contrat de ruralité	25 000	6 250	6 250
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	25 000	6 250	6 250
162	Modes doux	510 000	127 500	127 500
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	50 000	12 500	12 500
	chapitre 21 - Immobilisations corporelles	460 000	115 000	115 000
163	Aide aux projets structurants d'associations	617 647	154 412	154 412
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	617 647	154 412	154 412
164	Skate park	335 175	83 794	83 794
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	27 936	6 984	6 984
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	307 239	76 810	76 810

		Budget 2019	Limite du %	Montant autorisé
165	Réserve naturelle Val d'Allier	72 000	18 000	18 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	12 000	3 000	3 000
	chapitre 23 - Immobilisations en cours	60 000	15 000	15 000
166	Aide à l'immobilier d'entreprises	121 768	30 442	30 442
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	121 768	30 442	30 442
167	Cluster	100 000	25 000	25 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	100 000	25 000	25 000
168	Maison de la Rivière	200 000	50 000	50 000
	chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	200 000	50 000	50 000
169	Fibre optique	125 000	31 250	31 250
	chapitre 204 - Subventions d'équipement	125 000	31 250	31 250

C.19.176 Tarifs de la redevance assainissement pour 2020

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Tarifs de la redevance 2020 (en € HT/M ³)
Aubigny	1,41
Aurouer	1,41
Avermes	1,41
Bagneux	1,41
Bessay s/Allier	1,41
Besson	1,41
Bresnay	1,41
Bressolles	1,41
Chapeau	1,41
Chapelle aux Chasses	0,95
Château sur Allier	1,52
Chemilly	1,41
Chevagnes	1,37
Chezy	1,41
Coulandon	1,41
Couzon	1,52
Dornes	1,40
Gannay sur Loire	1,29
Garnat sur Engièvre	1,37
Gennetines	1,41
Gouise	1,41
Limoise	1,52
Lurcy Lévis	1,40
Lusigny	1,48
Marigny	1,41
Montbeugny	1,41
Montilly	1,41
Moulins	1,41
Neuilly le Réal	1,41
Neure	0,73
Neuvy	1,41
Paray le Frésil	1,25

Pouzy Mésangy	1,52
Saint Ennemon	1,41
Saint Léopardin d'Augy	1,52
Souvigny	1,41
Thiel sur Acolin	1,00
Toulon s/ Allier	1,41
Trevol	1,41
Le Veudre	1,52
Villeneuve s/ Allier	1,41
Yzeure	1,41

- **D'appliquer** le taux de TVA en vigueur sur le tarif de la redevance, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

C.19.177 Convention entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins de renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moulins - Année 2020

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention pour l'année 2020 à intervenir entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté relative au renoncement au reversement de recettes issues des forfaits post-stationnement institués par la Ville de Moulins,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,

C.19.178 Autorisation de programme / Crédits de paiement SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) - Modification n°1/2019

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications de l'Autorisation de Programme / Crédit de SCOT selon le détail suivant



SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Modification n°1-2019

	Coût et financement opération TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES	285 528	0	102 232	30 331	58 205	5 815	29 396	59 549
Etudes insertion concessions et droits, brevets	285 528	0	102 232	30 331	58 205	5 815	29 396	59 549
Maîtrise d'œuvre								
Divers et Imprévus								
	Coût et financement opération TTC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES	285 528	0	102 232	30 331	58 205	5 815	29 396	59 549
Subvention ETAT								
Emprunt)	285 528	0	102 232	30 331	58 205	5 815	29 396	59 549
Autofinancement)								

C.19.179 Rafraîchissement du siège de Moulins Communauté – Création d’une autorisation de programme / Crédits de paiement

Vu l’avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité :

- **d’approuver** la création de l’Autorisation de Programme / Crédit de Paiement du rafraîchissement du siège de Moulins Communauté selon le détail suivant



**Rafraîchissement du siège de Moulins
Communauté
BP 2019**

	Coût et financement opération TTC	2019	2020
DEPENSES	150 000	5 000	145 000
Maîtrise d’œuvre	150 000	5 000	145 000

	Coût et financement opération TTC	2019	2019
RECETTES	150 000	5 000	145 000
Emprunt)	150 000	5 000	145 000
Autofinancement)			

C.19.180 Présence de la DGFIP sur le territoire de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité (Yannick MONNET ne prend pas part au vote):

- **D’autoriser** Monsieur le Président à candidater à l’appel à projet de l’Etat ayant pour but de localiser une partie des services actuellement situés en Ile de France et dans les grandes métropoles dans les territoires ruraux et péri- urbains.
- **D’approuver** la Charte d’engagements du nouveau réseau de proximité des dépenses publiques,
- **D’autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite Charte d’engagements
- **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :**

C.19.181 Implantation de IONIS EDUCATION GROUP dans l’ancien IUT de Moulins

Vu l’avis de la commission,

Monsieur Pierre-André PERISSOL s’est retiré de la salle et ne prend part au vote.

Claude VANNEAU, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, Pascale FOUCAULT, Yannick MONNET et 22 membres du Conseil Communautaire ne prennent pas part aux votes.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité :

- **De tout mettre en œuvre** afin d’accompagner l’implantation de IONIS EDUCATION GROUP sur le territoire de Moulins Communauté permettant ainsi de développer des formations à connotation numérique et de faciliter l’arrivée d’autres formations par la suite sur le site,
- **De verser** une subvention d’équipement de 40 000 € par an pendant 10 ans à EVOLEA afin de financer en partie les travaux qui seront nécessaires pour réaliser le projet de réhabilitation de l’ancien IUT de Moulins et accueillir le projet de formations porté par IONIS EDUCATION GROUP,

- **D'acquérir** à titre gratuit les parcelles non bâties BE n°321 et BH n°291 une fois EVOLEA devenue propriétaire,
- **De préciser** que l'amphithéâtre existant sur le site de l'IUT sera mis à disposition de Moulins Communauté gratuitement selon des modalités prévues contractuellement,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre EVOLEA et Moulins Communauté précisant notamment les modalités de versement de la subvention d'équipement,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant, à accompagner EVOLEA dans ses demandes de financement.